

## SENIORS HIVER :

La compétition est ouverte à tous les joueurs licenciés ayant au moins 13 ans au cours de la saison sportive considérée (joueurs nés en 2006 et avant pour la saison 2019).

Format des rencontres : **3 S + 1 D à 1 pt pour toutes les divisions.**

Chaque équipe de double est composée parmi la liste des joueurs figurant sur la fiche de composition d'équipe remise au Juge-Arbitre par Equipe (JAE) le jour de la rencontre.

### 1- RÈGLES SPÉCIFIQUES (TOUTES LES DIVISIONS) :

#### Formats des parties :

Format 1 (3 sets à 6 jeux) pour toutes les parties de simple et format 4 (2 sets à 6 jeux / point décisif / 3<sup>ème</sup> set super jeu décisif en 10 pts) pour tous les doubles.

#### Liste de joueurs :

Les listes des joueurs indiquées au CD64 lors de l'inscription sont destinées à faciliter la gestion sportive de la compétition par l'informatique. **Elles ne sont en rien destinées à l'élaboration d'une compétition basée sur le seul poids des équipes.**

#### Calendrier :

Pour tous les championnats, le calendrier est immuable et est ainsi fait :

##### • Poules de 6 :

1<sup>er</sup> tour : 1 reçoit 3 - 2 reçoit 5 - 6 reçoit 4

2<sup>ème</sup> tour : 5 reçoit 1 - 4 reçoit 2 - 3 reçoit 6

3<sup>ème</sup> tour : 1 reçoit 4 - 2 reçoit 6 - 3 reçoit 5

4<sup>ème</sup> tour : 6 reçoit 1 - 2 reçoit 3 - 4 reçoit 5

5<sup>ème</sup> tour : 1 reçoit 2 - 3 reçoit 4 - 5 reçoit 6

##### • Poules de 5 : idem poules de 6 avec équipe 3 exempte.

#### Classement dans les poules :

##### • Classement dans les rencontres sans possibilité de match nul :

La commission sportive procède au classement dans les poules en attribuant :

2 points à l'équipe gagnante,

1 point à l'équipe perdante,

-1 point à l'équipe disqualifiée ou déclarée battue par décision du Juge-arbitre ou de la commission,

-2 points à l'équipe forfait.

##### • Classement dans les rencontres avec possibilité de match nul :

La commission sportive procède au classement dans les poules en attribuant :

3 points à l'équipe gagnante,

2 points aux équipes dont la rencontre s'est soldée par un match nul,

1 point à l'équipe perdante,

0 point à l'équipe disqualifiée ou déclarée battue par décision du Juge-arbitre ou de la commission,

-1 point à l'équipe disqualifiée

-2 points à l'équipe forfait.

# REGLEMENTS SPORTIFS – SENIORS HIVER

• En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes le classement est établi en tenant compte, à l'occasion de toutes les rencontres de la poule :

- de la différence des nombres de points gagnés et perdus par chacune d'elles ;
- puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune d'elles ;
- puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune d'elles.

Lorsque les équipes à égalité, n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes successives doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.

• Il y a match nul seulement lors des rencontres de la phase de poules.

• **Lors d'une phase finale, en cas d'égalité de points entre deux équipes, la rencontre étant disputée par élimination directe, une partie de double est disputée.** Celle-ci se déroule en un super jeu décisif à 10 points et se joue 15 minutes après la fin des doubles. Chaque équipe de double est composée parmi la liste des joueurs figurant sur la fiche de composition d'équipe remise au juge-arbitre le jour de la rencontre.

## **2-A ORGANISATION :**

2-A-1 : Les rencontres se jouent prioritairement sur courts découverts ou en cas de pluie sur courts couverts.

2-A-2 : Les rencontres peuvent se jouer en semaine avec l'accord des deux capitaines, sinon les rencontres débutent obligatoirement à 9h le dimanche matin (rendez-vous au club à 8h 45), en présence d'un JAE.

2-A-3 : Le club qui reçoit doit fournir au moins 3 balles neuves par partie de simple.

2-A-4 : Dans le cas où un club doit recevoir deux équipes le même jour, l'une des rencontres peut être avancée avec l'accord des deux clubs.

2-A-5 : Le club qui reçoit désigne le Juge-arbitre titulaire de la qualification JAE1 ou JAE2. Celui-ci peut faire partie de l'une des deux équipes en présence.

A défaut de JAE, la rencontre ne se joue pas et est perdue par disqualification pour le club qui reçoit. Un joueur de l'équipe adverse ayant la qualification de JAE, peut cependant être désigné comme juge-arbitre de la rencontre afin que celle-ci puisse se dérouler.

2-A-6 : Le club qui reçoit doit attribuer 1 court au minimum pour une rencontre comprenant 4 parties.

2-A-7 : En cas d'intempéries et pour éviter le report de la rencontre, il peut être utilisé des courts n'appartenant pas au club visité.

2-A-8 : Toutes les parties d'une rencontre doivent être disputées sur le même site afin d'être dirigées par le même JAE.

2-A-9 : Un club engageant plusieurs équipes peut les composer avec les joueurs qu'il désire sans tenir compte de leur classement.

## **2-B : DÉROULEMENT DES RENCONTRES :**

2-B-1 : En principe, toutes les parties sont disputées sur une nature de surface identique. Il est dérogé à cette disposition dans l'un des cas suivants :

- si les capitaines sont d'accord pour qu'il en soit autrement ;
- si le JAE décide d'utiliser un court couvert et/ou s'il juge que sont seuls praticables des courts d'une nature de surface différente.

2-B-2 : Tous les joueurs, y compris ceux susceptibles de jouer en double, doivent être présents à l'heure prévue pour le début de la rencontre.

Ainsi, avant le début de la rencontre, le capitaine de chaque équipe doit présenter tous les joueurs de son équipe au JAE et lui remettre :

# REGLEMENTS SPORTIFS –SENIORS HIVER

- la liste par ordre de classement des joueurs de simple et la liste de ceux susceptibles de disputer les doubles, dont les paires peuvent être formées après la fin des simples ;
- **l'attestation de licence de l'année sportive en cours (portant la mention « compétition autorisée ») de chacun des joueurs, ainsi qu'une pièce d'identité officielle avec photographie.**

Ces documents peuvent être présentés en version papier ou numérique.

2-B-3 : **Le capitaine** (RS FFT 109) :

1) **Fonction** :

- Chaque équipe est représentée par un capitaine, assisté d'un capitaine adjoint. Leurs noms doivent être inscrits sur la feuille de composition d'équipe de simple. Ils sont les seuls interlocuteurs du JAE pendant toute la durée de la rencontre.
- Le capitaine et son adjoint doivent être licenciés dans le club qu'ils représentent, et présenter leur licence au JAE.

2) **Obligations** : Le capitaine doit :

- Exiger que les joueurs de son équipe aient une tenue et un comportement corrects tant sur le court que dans l'enceinte du club où se déroule la rencontre;
- Signer la feuille de résultats, ainsi que les réserves qu'il peut y formuler.
- **Seuls le capitaine et son adjoint peuvent donner des conseils aux joueurs de leur équipe pendant les périodes de repos, à condition d'être présents sur le court.** Un siège doit y être réservé à cet effet. Le capitaine, ou son adjoint, peut entrer sur le court, en sortir, uniquement aux changements de côtés, ou y demeurer assis pendant le jeu. Son rôle est limité aux conseils donnés dans les conditions ci-dessus. Il ne doit en aucune façon entrer en discussion avec l'arbitre, ni prodiguer de soins aux joueurs, sauf en cas de perte accidentelle de condition physique.

2-B-4 : Après la présentation des équipes, si un joueur se blesse, soit avant de pénétrer sur le court, soit pendant l'échauffement, c'est un WO.

2-B-5 : Equipe incomplète :

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre parce que ne présentant pas un nombre suffisant de joueurs se verra attribuer un *forfait* (score forfaitaire de - 2 et amende correspondante. Un retard de 15 minutes pourra toutefois être toléré par le JAE.

Si l'équipe s'avère incomplète pour un autre motif lié à la disqualification de un ou plusieurs joueurs présents (non présentation des documents obligatoires), elle perd la rencontre par disqualification (score forfaitaire de - 1).

2-B-6 : Un joueur ayant abandonné, déclaré forfait ou ayant été disqualifié en simple, ne peut participer au double (RS 108).

2-B-7 : Un joueur jouant en division inférieure peut monter une fois en division supérieure puis redescendre dans son équipe.

2-B-8 : Tout joueur ayant participé à au moins deux rencontres dans une équipe évoluant en division supérieure ne peut plus participer aux rencontres de division inférieure (RS 86).

2-B-9 : Lorsque deux équipes d'un même club jouent le même week-end dans un même championnat, un même joueur ne peut jouer dans les deux équipes. Il en va de même lorsque ces deux équipes auraient dû jouer le même week-end et qu'une rencontre a été avancée ou retardée.

2-B-10 : Lorsqu'un club a deux équipes dans la même division, un joueur ayant participé à une rencontre avec l'une ne pourra plus disputer de rencontre avec l'autre.

2-B-11 : Ces dispositions sont également valables pour les phases finales.

2-B-12 : La participation à la phase finale d'une compétition est interdite à tout nouveau joueur de classement supérieur à celui du joueur le mieux classé ayant participé, avec l'équipe en question, à la phase éliminatoire.

# REGLEMENTS SPORTIFS – SENIORS HIVER

**2-B-13 :** Toutes les parties d'une rencontre doivent être jouées, même si le résultat est acquis.

Cas du double lorsque le score est acquis après les simples :

- L'équipe refusant de jouer le double est déclarée WO pour ladite partie.
- Refus des deux équipes de disputer le double : le point n'est pas attribué et le score est celui après les simples.
- Impossibilité matérielle de jouer le double (pluie ou plus de court) : le point n'est pas attribué.

En phase finale, lorsque le vainqueur est déjà connu après les simples, il est possible de ne pas jouer le double.

**2-B-14 :** Interruption d'une rencontre :

Si en cours de rencontre, les terrains deviennent impraticables, il appartient au juge-arbitre :

- de juger souverainement de l'état des terrains ;
- de décider de la poursuite éventuelle du déroulement de la rencontre dès l'instant où il apparaît qu'elle pourra se terminer dans la journée ;
- de décider du report de la rencontre.

**2-B-15 :** Il est demandé à tous les clubs, à tous les dirigeants, capitaines, JAE de refuser les matchs fictifs : la feuille de match doit concrétiser la réalité de la rencontre. Tout manquement sera sanctionné sportivement (*retrait de point(s), rétrogradation des équipes*) et financièrement (*amende de 150 € par équipe*) par la commission des épreuves par équipes. La commission des litiges pourra prendre également des sanctions disciplinaires envers les signataires, JAE et capitaines.

**2-B-16 :** Chaque journée de championnat est repérée par un numéro de tour. Ce numéro est immuable même si une rencontre est avancée ou reportée.

## **2-C REPORTS :**

**2-C-1 :** La rencontre ne peut être remise ou interrompue sur décision du JAE qu'en cas d'impossibilité matérielle absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrains impraticables). Elle peut être également interrompue en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes et/ou à l'intégrité des biens.

Tout report doit se jouer obligatoirement lors du 1<sup>er</sup> jour de rattrapage libre. Chacune des 2 équipes doit adresser au CD64 une fiche de report ou un mail, au plus tard le lundi soir.

En cas de plusieurs reports, ceux-ci sont joués dans l'ordre prévu par le calendrier.

**2-C-2 :** En cas de présence des deux équipes sur le lieu de la rencontre et d'intempéries subites :

- si la rencontre n'est pas commencée, la décision de report ne pourra être prise avant 13h ;
- si la rencontre est interrompue, les résultats acquis doivent figurer sur la feuille de match et être envoyés au CD64 pour la prise en compte par le service classement ;
- si au moment de l'arrêt définitif la victoire est acquise à l'une des équipes, la rencontre n'est pas remise (*RS 98-1*)

**2-C-3 :** La rencontre reportée doit être rejouée en totalité sur les terrains de l'équipe qui s'est déplacée.

Les clubs sont libres de modifier la composition de leurs équipes dans la limite de la réglementation.

**2-C-4 :** Tout report exceptionnel (effectif, animations extérieures ...) doit être notifié par écrit à la commission sportive (fax ou email) au plus tard 48 heures avant la date prévue de la rencontre.

L'équipe qui demande le report se déplacera obligatoirement à la date du 1<sup>er</sup> rattrapage libre.

Le club qui recevra fournira le JAE et les balles.

**2-C-5 :** Dans le cas de litige sportif concernant un report, la commission tranchera dans la totalité des cas en fonction de l'article 2-1-G-1 de ce texte.

## **2-D DATE BUTOIR :**

**2-D-1 :** Il est créé une date butoir au-delà de laquelle plus aucun résultat ne sera pris en compte pour le classement des poules.

**2-D-2 :** Date butoir des rencontres : dernier jour de rattrapage.

Au-delà de cette date les équipes qui n'auront pas joué leurs rencontres seront, toutes les deux, déclarées forfait.

La commission des épreuves par équipes peut toutefois permettre à certaines rencontres de se disputer au-delà de la date butoir dans la mesure où leur résultat n'a aucune incidence sur la qualification pour la phase finale.

## **2-F FORFAITS :**

### **2-F-1 : Forfait en phase qualificative :**

- Tout forfait doit être justifié au plus tard 24 h après la date prévue pour la rencontre, par mail au CD64, le non respect de cette mesure entraînera une amende de 15 €.
- Toute équipe forfait pour une rencontre de poule se verra appliquer une amende d'un montant égal à 50 €.
- L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule, se verra attribuer le score forfaitaire correspondant à la somme des matches prévus pour la rencontre, perdus chacun sur le score de 6/0 6/0.
- Toute équipe forfait deux fois est forfait général.
- Toute équipe déclarée forfait général l'année N sera automatiquement rétrogradée de deux divisions pour le championnat de l'année N+1.
- Tout forfait général après la diffusion de l'organigramme de la compétition entraîne une amende de 100 €.

2-F-2 : L'équipe refusant la montée en division  $n+1$  à l'issue de la phase finale de la division  $ne$  s'expose pas à la rétrogradation en division  $n-1$ . Son cas sera examiné par la commission sportive.

2-F-3 : Tout club qui, en connaissance de cause, poursuit une compétition de façon illicite s'expose à la disqualification ainsi qu'à des sanctions disciplinaires et/ou pécuniaires.

## **2-G COMMUNICATION DES RÉSULTATS :**

### **2-G-1 : Saisie des résultats d'une rencontre :**

Le club visité est responsable de la communication du résultat de la rencontre au moyen de l'application Gestion Sportive, au plus tard le lendemain soir de la rencontre. Le non respect de cette mesure entraînera une amende de 15 €.

### **2-G-2 : Cas d'un report :** En cas de report, le club visité est responsable :

- de l'acheminement de la feuille de report ;
- de l'acheminement de la feuille de résultats dès que la rencontre reportée est jouée ;
- dans ces deux derniers cas, l'envoi sera effectué au plus tard le lendemain du report ou de la rencontre, le cachet de la poste faisant foi.

### **2-G-3 :** Tout non respect des délais de saisie ou d'envoi entraînera le paiement d'une amende de 15 €.

Le paiement de l'amende sera exigé dans un délai de trente jours à compter de la réception de l'avis de pénalisation. Faute de se conformer à cette prescription, le club se verra refuser l'année suivante l'inscription de son équipe dans l'épreuve pour laquelle il a été sanctionné.

## **2-H ENTENTES :**

Pour l'ensemble des compétitions du CD64, deux clubs peuvent s'entendre pour former une équipe, à condition que l'un au moins des deux clubs n'ait pas d'équipe engagée dans la catégorie concernée.

Toute demande d'entente doit être soumise à la décision de la commission sportive.

# REGLEMENTS SPORTIFS – SENIORS HIVER

## 2-I CLASSEMENT MENSUEL :

Si un classement est publié en cours de championnat, le nouveau classement est pris immédiatement en compte pour les rencontres suivantes.

## 2-J HIÉRARCHISATION DES COMPÉTITIONS :

D'une manière générale, la priorité quant à la participation aux compétitions est établie ainsi :

Compétition fédérale / Compétition régionale / Compétition de clubs.

Au niveau régional, la convocation et la participation à une épreuve individuelle sont prioritaires sur le déroulement d'une épreuve par équipes.

Dans tous les cas, une épreuve régionale (individuelle ou par équipes) sera prioritaire sur un tournoi individuel de club.

## 2-K RÉCLAMATIONS :

1) Epreuves par équipes : l'arbitre et le juge-arbitre sont saisis verbalement.

A peine d'irrecevabilité, la commission des épreuves par équipes concernée est saisie des réclamations portées sur la feuille de match avec les observations des capitaines et du JAE.

Toutefois, si le fait contraire aux règlements n'a pu être connu par le réclamant que postérieurement à la rencontre, la réclamation peut être formulée par télécopie, ou par courriel, envoyée dans les 24 heures de cette découverte et confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute correspondance sera adressée à la Commission des épreuves par équipes du département et de la ligue ou de la Fédération suivant le cas.

**Aucune réclamation n'est recevable au-delà d'un délai de 10 jours à compter du jour de la rencontre.**

2) Aussi longtemps qu'elle n'a pas définitivement entériné les résultats d'un championnat, la Commission des épreuves par équipes du département, de la ligue (ou de la Fédération selon le cas) peut se saisir de toute question relevant de sa compétence, même lorsqu'aucune réclamation n'a été formulée. Elle peut également, selon le cas, être saisie par écrit par le Président du département de la ligue ou des ligues des clubs concernés, ou le Président de la FFT.

## 3- MONTÉE(S) ET DESCENTE(S) EN COUPE D'HIVER :

### 3-A- Equipes DAMES :

<b>D1</b> <b>(2 poules de 6)</b>	Les 2 dernières de chaque poule descendent.
<b>D2</b> <b>(2 poules de 6)</b>	Les 2 premières de chaque poule montent ; Les 2 dernières de chaque poule descendent.
<b>D3 (4 poules de 6)</b>	La première de chaque poule monte ; Les 2 dernières de chaque poule descendent.
<b>D4 et au-dessous</b> <b>(4 poules de 6)</b>	Les 2 premières de chaque poule montent ; Les 2 dernières de chaque poule descendent.

### 3-B- Equipes MESSIEURS :

<b>D1</b> <b>(2 poule de 6)</b>	Les 2 dernières de chaque poule descendent.
<b>D2</b> <b>(4 poules de 6)</b>	La première de chaque poule monte ; Les 2 dernières de chaque poule descendent.
<b>D3 et au-dessous</b> <b>(4 poules de 6)</b>	Les 2 premières de chaque poule montent ; Les 2 dernières de chaque poule descendent.